

PUBLICS CONCERNÉS

Le passage d'un examen AMF est désormais obligatoire, pour toute personne intervenant dans le domaine des instruments financiers, qui doit justifier de la maîtrise d'un ensemble minimal de connaissances : CIF, salarié de PSI...

MODALITES D'ADMISSION

- Bénéficier d'un accès internet haut débit
- La formation est ouverte à toute personne justifiant des conditions de résidence, d'âge et d'honorabilité définies par le Code Monétaire et Financier
- Pas de pré-requis

DÉROULEMENT DE LA FORMATION

- Identification des besoins et projets du stagiaire
- Mise à disposition de modules de formation au format de pages web, QCM d'apprentissage,
- Évaluation des acquis à l'aide du tableau de pilotage personnel à jauges graphiques
- 10 Examens blancs
- Évaluation finale à distance avec vidéo-surveillance
- Accès à un rattrapage

METHODES PEDAGOGIQUES

- La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques, ainsi que des exercices d'accompagnement

EXAMEN AMF

Certifié AMF C18 du 20/09/2016

En application des articles 312-3 à 312-5, 314-9, 318-27 à 318-9, 321-37 à 321-39, 325-24 à 325-26 du RG AMFO- Code CPF 235472

COMPÉTENCES VISÉES

Maîtriser la réglementation afin d'écartier les risques de mise en responsabilité.

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

-Acquérir et approfondir les connaissances minimales définies par le Règlement Général de l'AMF afin d'être en mesure d'informer ou de conseiller les clients en vue de transactions sur instruments financiers.

PROGRAMME

- Module 1 : Cadre institutionnel et réglementaire
- Module 2 : Déontologie, conformité et conflits d'intérêts
- Module 3 : Lutte anti-blanchiment et financement du terrorisme
- Module 4 : Abus de marché
- Module 5 : Démarchage et VAD
- Module 6 : Relation et information du client
- Module 7 : Instruments financiers
- Module 8 : Gestion collective et gestion pour compte de tiers
- Module 9 : Le fonctionnement et l'organisation des marchés
- Module 10 : Le Post marché et Le Back office
- Module 11 : Les émissions et les OST
- Module 12 : Bases comptables et financières

DUREE

- 6 mois d'accès sauf offre spéciale 9 ou 3 mois, ou illimité selon le tarif
- La durée moyenne de la formation est de 40 heures

EVALUATIONS

- Étude de préadmission sur les besoins et connaissances du stagiaire sur les sujets enseignés
- Évaluation à chaud
- Évaluation à froid

BUDGET

Prix public consultable ici : [Boutique en ligne Prix publics](#)

Frais pédagogiques compris
Règlement à l'inscription

MOYENS DE PAIEMENT
ACCEPTES

Carte bancaire ou virement bancaire

AUTEUR

Patricia ROUVIER

- Master en Gestion de patrimoine
- DESU Gestion de patrimoine

ACCESSIBILITE ET HANDICAP

Nous réalisons des études préalables à nos formations pour en adapter l'accès, les modalités pédagogiques et le suivi en fonction de la situation de handicap annoncée. Les polices "Fort contraste" et "Dyslexie" sont activées sur notre site Si nécessaire, notre référent handicap Mme ROUVIER fera appel à des partenaires spécialisés.

REFERENT PROGRAMME

- Responsable clientèle : contact@sumatraformationconseil.com

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN ŒUVRE ET SUIVI

Rapport de la progression du stagiaire sur chacune des catégories de QCM, A (approfondi) ou C (culture) et du taux de réussite visé soit 80%

DIRECTION PÉDAGOGIQUE

Patricia ROUVIER, diplômée Master 2 en Gestion de Patrimoine DESU Gestion de patrimoine, certifiée CGPC

VALIDATION DE LA FORMATION

Examen final de 120 QCM en deux heures, réussite exigée de 80% sur chacune des catégories A ou C.

Calendrier des sessions d'examen à distance avec vidéosurveillance dans le cours en ligne

L'attestation de réussite est disponible dès le lendemain de l'examen

Tests d'acquisition des connaissances : illimité

Cours théorique support écrits

10 Examens blancs

1 Passage d'examen de validation final + 1 rattrapage

Assistance technique incluse

Financement OPCO ou France Travail possible

FORMATION CERTIFIANTE

- Equivalence et passerelle : Néant
- Validation par blocs : Néant
- Taux obtention : [lci](#)
- Suite du parcours et débouchés : [lci](#)
- Eligible CPF : NON
- Répertoire spécifique : [lci](#)

ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION OUVERTE À DISTANCE (FOAD ASYNCHRONE)

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

Tuteur	Le service pédagogique de SUMATRA FORMATION CONSEIL, composé d'experts, ès qualité (contact@sumatraformationconseil.com).
Modalités d'accompagnement	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé...).
Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?	Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30-12h 30
Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants	Mise en place d'outils asynchrones de formation comme forum, messagerie privée...
Délai de réponse à une demande d'accompagnement	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable).

**LES RENDEZ-VOUS
DE LA FORMATION**

V2-2024